



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Multirisque Association

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats Multirisque Association en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance) en notre possession, lors de son édition. Les caractéristiques des contrats Multirisque Association présentées ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution.

Les divers contrats d'assurance Multirisque Association du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment T, les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION MULTIRISQUE ASSOCIATION

Les contrats d'assurance Multirisque Association présentés ici ont été évalués, notés et éventuellement distingués par nos experts. Ceux dont la note globale figure en tête du marché se sont vus attribuer le Label d'Excellence de notre rédaction.

DOMMAGES AUX BIENS (≈ 21 % de la note globale)

Des points sont accordés pour chaque événement couvert. Les événements étudiés sont les suivants :

Dégâts des eaux

- Frais de recherche de fuites
- Engorgement ou refoulement des égouts
- Eaux de ruissellements/Inondations
- Dommages dus au gel
- Dommages dus à l'humidité ou à la condensation
- Infiltration à travers les façades, les balcons... entrée d'eau par les portes, les fenêtres
- Infiltration accidentelle par joints d'étanchéité (pourtour des sanitaires et joints de carrelages)
- Fuite d'eau provenant des extincteurs
- Surconsommation d'eau
- Fuites ou ruptures accidentelles des récipients et canalisations intérieures
- Fuites ou ruptures accidentelles des récipients et canalisations non enterrées
- Dégâts des eaux dont la responsabilité incombe à un tiers identifié
- Chéneaux, gouttières et descentes d'eaux pluviales
- Mesures de sauvetage

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Incendie et risques assimilés

- Dommages de fumée consécutifs
- Implosion et explosion
- Dommages matériels aux installations électriques incorporées au bâtiment
- Dommages causés par la fumée sans feu
- Dommages causés par le choc d'un véhicule terrestre identifié
- Dommages causés par le choc d'un véhicule terrestre non identifié
- Dommages causés par la chute directe de la foudre
- Dommages causés par la chute indirecte de la foudre
- Chute ou choc d'appareils de navigation ou d'engins spatiaux
- Manifestations, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Dommages causés par l'intervention des secours

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Évènements climatiques (tempête, grêle, neige)

- Tempête ou choc d'un corps renversé ou projeté par le vent
- Dommages de mouille

- Poids de la neige ou de la glace accumulée sur les toitures
- Poids de la neige ou de la glace accumulée sur les arbres
- Grêle, accumulation des grêlons
- Avalanche
- Dommages dus au gel
- Inondation

Vol/Vandalisme

- Vol par introduction clandestine
- Vol suite à usage de fausses clés
- Frais pour récupération d'objets volés
- Vol par agression de la clientèle
- Vol dans meuble fermé à clef ou en tiroir-caisse
- Biens exposés en vitrine
- Espèces, fonds et valeurs transportés hors des locaux
- Espèces, fonds et valeurs au domicile du porteur
- Coût de remplacement des serrures
- Vandalisme consécutif aux manifestations et mouvements populaires

Des points sont également accordés si le non-respect des mesures de prévention/protection n'aboutit pas à une suppression d'indemnisation.

Bris de glace

- Renonciation au droit de recours contre la clientèle
- Enseignes lumineuses
- Agencement intérieur des locaux : comptoir, rayonnage, miroirs fixes
- Inscriptions, décorations, gravures agrémentant la vitrine
- Vérandas
- Frais de pose et de dépose avec difficulté importante (échafaudage spécial...)
- Murs/rideaux (construction en verre)
- Marquises
- Panneaux solaires et/ou photovoltaïques
- Aquariums et viviers
- Grèves, émeutes, manifestations populaires, actes de terrorisme, attentats

INDIVIDUELLE ACCIDENT (≈ 19 % de la note globale)

Des points sont accordés si les événements suivants sont couverts :

- **Frais de santé**
- **Frais de Transport**
- **Invalidité permanente totale**
- **Capital décès** : le plafond est positionné sur le marché, plus il est important, meilleure est la note.
- **Invalidité permanente partielle** : le taux minimum d'invalidité et le plafond d'indemnisation sont positionnés sur le marché. Plus le taux d'invalidité est réduit, meilleure est la note. Quant au plafond, plus le capital est élevé, meilleur est la note.

DOMMAGES AUX TIERS

(≈ 28 % de la note globale)

Responsabilité civile Exploitation

Des points sont accordés si les dommages suivants sont couverts :

- Atteinte accidentelle à l'environnement
- Intoxication alimentaire
- Faute inexcusable de l'employeur
- Faute intentionnelle d'un préposé
- Défaillance du sous-traitant
- Accident de trajet
- Accident de mission
- Frais de dépose/repose
- Frais de retrait
- Organisation de manifestation
- Organisation de voyage

Responsabilité des dirigeants

Nous effectuons des simulations pour noter les plafonds d'indemnisation des garanties suivantes :

- RC occupations des locaux – Gestion des risques locatifs
- RC exploitation – Dommages aux biens confiés
- RC professionnelle – Intoxication alimentaire

La Note Dommages aux tiers est une moyenne des notes (Plafond d'indemnisation et risques garantis)

INDEMNISATION

(≈ 16 % de la note globale)

Nous effectuons des simulations d'indemnisation pour :

- La destruction totale ou assimilée d'un local d'une valeur de 300 000 € avec une vétusté de 20 % et de 30 %.
- La destruction totale ou assimilée suite au bris accidentel d'un bien informatique (ordinateur) avec contrat de maintenance dont la valeur de remplacement est de 2000 €.

Les simulations sont effectuées sur la base de l'indemnisation proposée en inclusion et en option sur la formule pour l'immobilier et en tenant compte de l'éventuelle présence d'une option valeur à neuf pour le bien informatique.

Les montants d'indemnisation obtenus sont ensuite positionnés sur le marché. Plus les montants d'indemnisation sont importants, plus les notes sont élevées. La note globale indemnisation est une moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues pour chaque simulation avec un coefficient plus important pour la simulation d'indemnisation sur l'immobilier.

AUTRES GARANTIES

(≈ 9 % de la note globale)

Des points sont accordés si les garanties suivantes sont couvertes :

- Annulation manifestation
- Annulation voyage
- Expositions
- Protection juridique

ASSISTANCE

(≈ 3,5 % de la note globale)

Des points sont accordés si les prestations suivantes sont proposées :

Assistance aux personnes :

- Aide psychologique
- Retour d'urgence*
- Transfert ou garde d'enfants

- Rapatriement sanitaire (maladie/accident)*
- Rapatriement en cas de décès*
- Envoi de médicaments*
- Frais de recherche à l'étranger
- Frais de secours en montagne
- Présence d'un proche
- Poursuite du voyage
- Soutien scolaire
- Aide à domicile

Assistance aux biens :

- Transfert du mobilier et du stock
- Transmission des messages urgents
- Gardiennage des locaux*
- Dépannage d'urgence
- Nettoyage du local*
- Avance de fonds
- Mise à disposition d'un véhicule utilitaire*
- Recherche d'un local suite à sinistre*

* Prestation bénéficiant d'un coefficient 2 dans le calcul de la note globale Assistance.

TARIFS

(≈ 3,5 % de la note globale)

Trois simulations tarifaires ont été demandées aux divers acteurs du marché avec les caractéristiques globales suivantes :

- **Simulation 1** : Association sans salarié, 45 membres, Activité de loisirs créatifs (couture-broderie-tricot). Organisation de 2 manifestations par an (Thé dansant et exposition vente des réalisations en fin d'année). Budget annuel de fonctionnement 10000 €. Lieu : Paris (75020). Locataire d'un local de moins de 50 m². Matériel et équipement : 2500 €. Risques garantis : Dommages aux biens (incendie, dégâts des eaux, vol/vandalisme, bris de glace), Dommage corporel, Responsabilité civile des dirigeants, RC occupant d'immeuble, Franchise dommage de 200 €.
- **Simulation 2** : Association de 4 salariés à temps partiel, 150 membres, Activité de formation permanente adulte (Lutte contre l'illettrisme – cours de français). Organisation de 2 manifestations par an (Animation de stand à la journée des associations organisée par la ville et une journée de visite touristique en Île-de-France). Budget annuel de fonctionnement 120000 €. Lieu : Saint-Ouen (93400). Locataire d'un local de 60 m². Matériel et équipement : 10000 €. Risques garantis : Dommages aux biens (incendie, dégâts des eaux, vol/vandalisme, bris de glace), Dommage corporel, Responsabilité civile des dirigeants, RC occupant d'immeuble, Franchise dommage de 200 €.
- **Simulation 3** : Association de danse située à Lyon (6e arrondissement, proche de l'avenue du Saxe et du cours Lafayette). Organisation de 2 manifestations par an (Thé dansant à thème et soirée spectacle de danse dans une salle de 300 places maximum). Locataire d'un local de 100 m² dont le loyer annuel est de 20100 € TTC. 4 salariés à temps partiel (3 professeurs et 1 employé), 200 adhérents. Budget annuel de fonctionnement : 100000 €. Matériels et équipements : 3000 €. Risques garantis : Dommages aux biens (incendie, dégâts des eaux, vol/vandalisme, bris de glace), Dommage corporel, Responsabilité civile, Franchise dommage de 200 €.

Pour chaque simulation, le tarif proposé par l'acteur est positionné sur le marché. Plus le tarif est réduit, plus la note est élevée.

La note globale Tarif est une moyenne des notes obtenues sur chaque simulation (à noter que nos simulations sont parfois hors cible pour certains contrats, la simulation concernée n'est alors pas prise en compte dans la note globale).

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

MMA – MMA ASSOCIATION
CIC – MULTI ASSO CIC
CREDIT MUTUEL – MULTI ASSO CREDIT MUTUEL
MAAF – MULTIRISQUE ASSOCIATIONS MAAF
ALLIANZ IARD – ALLIANZ ASSOCIA PRO
SMACL – ASSURANCE MULTIRISQUE ASSOCIATION
MATMUT – ASSOCIATION MATMUT
BANQUE POPULAIRE – ASSUR-BP MUTLIRISQUE ASSO
MAE – MAE ASSOCIATIONS PLUS